



Fédé Ludos 68

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES LUDOTHEQUES DU HAUT-RHIN

CONVENTION DE LOCATION DE JEUX

Entre Mme Michèle Gicquel, représentante de la Fédération Départementale des Ludothèques du Haut-Rhin

Et M

Agissant en qualité de ⁽¹⁾

Adresse

Téléphone.....

Il a été convenu ce qui suit :

1. La malle de jeux dont le contenu est précisé en annexe est louée pour la période du..... au..... inclus en temps que :
 - prêt standard pour la somme de €
(25 € la malle ou 5 € le grand jeu ou 2 € le jeu de société)
 - prêt gratuit (1 prêt gratuit par ludothèque adhérente et par an)
 - prêt gratuit dans le cadre d'une animation à but humanitaire
 - prêt gratuit pour le festival Happy'Games dans le cadre du partenariat avec l'association Happy'Games
2. L'emprunteur se charge de vérifier le contenu de la malle au début et à la fin de la période de location et de signaler toute anomalie sans tarder.
3. L'utilisateur est tenu de respecter les consignes d'utilisation des jeux et de maintenir ceux-ci en parfait état. Toute disparition ou détérioration sera à la charge de l'emprunteur. Un chèque de caution de 150 € pourra être demandé selon la valeur et/ou la fragilité des jeux empruntés. Le preneur est tenu de prendre toute disposition pour assurer le matériel contenu dans la malle.
4. L'utilisateur s'engage à utiliser la flamme fournissant l'origine des jeux.
5. Le transport est à la charge de l'emprunteur.
6. A l'issue de la période de location, la malle sera restituée à la Fédération à la date définie au moment de l'emprunt. Tout retard donnera lieu au versement d'une indemnité de 15 € par semaine entamée.

Fait à

Le

La représentante de la FDLHR

Michèle Gicquel

03 89 26 10 85

L'emprunteur

(Inscrire la mention « Lu et approuvé », dater et signer)

- (1) Préciser : Président de l'association.....
 Enseignant à l'école de

Autre situation.....